



DECISION DU MAIRE N°29/2023

OBJET : Lot 18 Mobilier menuiserie bois pour la médiathèque Simone Raybaud - Espace Terre de Siagne – Marché N°2023-03 conclu avec MENUISERIE GRASSOISE

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

CONSIDERANT la consultation de procédure adaptée avec publicité lancée le 25 octobre 2022,

CONSIDERANT l'analyse des offres reçues et les négociations engagées,

CONSIDERANT l'arrêté de subvention de l'Etat relatif à ces travaux en date du 22 juin 2023,

CONSIDERANT la mise au point du marché engagée avec le maître d'œuvre, M. Frédéric PASQUALINI et la MENUISERIE GRASSOISE,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un marché N°2023-03 pour un montant de 83 409 € HT est conclu avec la MENUISERIE GRASSOISE pour l'équipement en mobilier menuiserie bois (menuiserie fixe) de la médiathèque Simone Raybaud, située dans l'Espace Terre de Siagne.

ARTICLE 2 : que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) de l'opération.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le 4 août 2023

Le Maire,



Christian ZEDET

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication ou de la notification le :